



1103486001

DATE DEPOT :	2011-04-07
NUMERO DE DEPOT :	2011R035257
N° GESTION :	2011B01739
N° SIREN :	529893042
DENOMINATION :	AB BRANDING DEVELOPMENT
ADRESSE :	14 Rue Thérèse 75001 Paris
DATE D'ACTE :	2011/02/28
TYPE D'ACTE :	ACTE SOUS SEING PRIVE
NATURE D'ACTE :	CESSION DE PARTS

AB Branding Development

SARL au capital de 5 000 €

Inscrite au RCS PARIS B 529 893 042

Dont le siège est 14 rue Thérèse, 75001 PARIS

CESSION DE PARTS SOCIALES

ENTRE

Monsieur Arnaud, Louis BRUILLON

Né le 15 novembre 1974 à Saint Denis (93)

De nationalité française,

Demeurant 34bis, route de Marolles, 94370 SUCY-EN-BRIE

Ci-après dénommé "**LE CEDANT**"

D'UNE PART

ET .

La société FINANCIERE AB MANAGMENT

SARL au capital de 2 000 000 €

Inscrite au RCS PARIS B 530 294 461

Dont le siège est 14 rue Thérèse, 75001 PARIS

Représentée par Madame Jacqueline BRUILLON, en vertu d'un pouvoir spécial donné suivant procès verbal de l'Assemblée du 22 février 2011.

Ci-après désignée « **LE CESSIONNAIRE** »

D'AUTRE PART

Ext 1772
ALCATA
Enregistré à : POLE ENREGISTREMENT DE CRETEIL
Le 16/03/2011 Bordereau n°2011/216 Case n°29

Pénalités :

Enregistrement : 25 €

Total liquidé : vingt-cinq euros

Montant reçu : vingt-cinq euros

L'Agent

Maria-Laurence RAMY

Agent des impôts

AS

JB

IL EST PREALABLEMENT RAPPELE

Que la société **AB BRANDING DEVELOPMENT** a été constituée par acte sous seing privé en date à Paris du 18 janvier 2011, enregistré au Pôle enregistrement de Créteil, le 19 janvier 2011, bord. 2011/54, case 5, et immatriculée au RCS de PARIS le 26 janvier 2011, sous le numéro B 529 893 042.

Que son capital est composé uniquement d'apports en numéraires, et s'élève à une somme de 5.000 € divisée en 500 parts sociales de 10 €. chacune, numérotées de 1 à 500.

Que le cédant possède **QUATRE CENT QUATRE VINGT CINQ** parts sociales de la société **AB BRANDING DEVELOPMENT** numérotées de 16 à 500, pour les avoir reçues lors de la constitution de la société.

PUIS IL EST ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT

1. CESSION

Par les présentes, le CEDANT cède et transporte sous les garanties ordinaires de droit au cessionnaire qui accepte, **QUATRE CENT QUATRE VINGT CINQ PARTS SOCIALES** de la société **AB BRANDING DEVELOPMENT**, qu' il possède avec tous les droits et obligations y attachés.

Les parts cédées sont représentée par aucun titre, la propriété résulte seulement des statuts, et des actes qui ont pu les modifier.

Le cessionnaire reconnaît avoir pris connaissance des statuts, de toutes résolutions prises et de tous procès-verbaux dressés à ce jour par les assemblées des associés et les accepte.

2. PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de DIX EUROS, par part, soit un montant global de **QUATRE MILLE HUIT CENT CINQUANTE EUROS** (4.850,00 €.).

AB 

Le CEDANT reconnaît avoir reçu du CESSIONNAIRE la somme de **QUATRE MILLE HUIT CENT CINQUANTE EUROS** (4.850,00 €) dont il lui donne ici bonne et valable quittance.

DONT QUITTANCE

3. NOTIFICATION

La présente cession sera notifiée à la société, conformément aux dispositions légales.

4. AGREMENT

Par assemblée générale du 28 février 2011, les associés, conformément aux statuts, ont donné leur agrément.

5. FORMALITES

La présente cession de parts sera déposée après les formalités d'enregistrement en double exemplaire au Greffe du Tribunal de Commerce de PARIS.

6. FRAIS

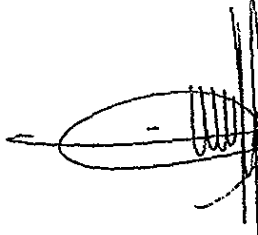
Les frais, droits d'enregistrement et honoraires de la présente cession et tous les frais qui seront la conséquence, sont supportés par le cessionnaire qui s'y oblige.

Fait à PARIS, en 6 originaux, le 28 février 2011.

LE CEDANT

"bon pour cession de 485 parts"

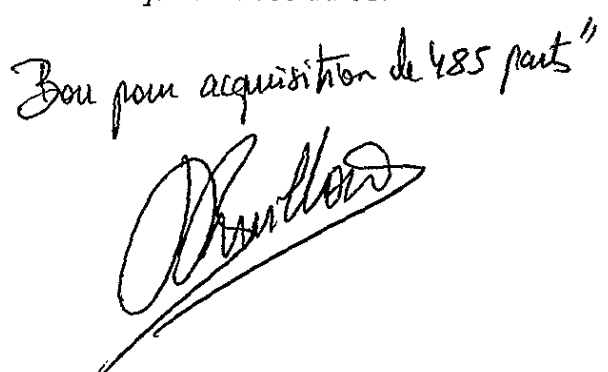
Arnaud BRUILLON

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Arnaud Bruillon', written over a horizontal line.

LE CESSIONNAIRE

"bon pour acquisition de 485 parts"

Jacqueline BRUILLON

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jacqueline Bruillon', written over a horizontal line. To the left of the signature, the text 'Bon pour acquisition de 485 parts' is handwritten in cursive.

AB Branding Development

SARL au capital de 5 000 €

Inscrite au RCS PARIS B 529 893 042

Dont le siège est 14 rue Thérèse, 75001 PARIS

DUPLICATE

Ext 1770

CESSION DE PARTS SOCIALES

ENTRE

Madame Jacqueline, Rose DA SILVA, épouse BRUILLON

Née le 5 avril 1972 à Lagny-sur-Marne (77)

De nationalité française

Demeurant 34bis, route de Marolles, 94370 SUCY-EN-BRIE

Ci-après dénommée "**LE CEDANT**"

Enregistré à : POLE ENREGISTREMENT DE CRETEIL

Le 16/03/2011 Bordereau n°2011/216 Case n°27

Enregistrement

: 25 €

Total liquidé

: vingt-cinq euros

Montant reçu

: vingt-cinq euros

L'Agent

Marie-Laurence RAMY
Agent des impôts

D'UNE PART

ET .

La société FINANCIERE AB MANAGMENT

SARL au capital de 2 000 000 €

Inscrite au RCS PARIS B 530 294 461

Dont le siège est 14 rue Thérèse, 75001 PARIS

Représentée par son gérant unique, Monsieur Arnaud BRUILLON

Ci-après désignée « **LE CESSIONNAIRE** »

D'AUTRE PART

AB

IL EST PREALABLEMENT RAPPELE

Que la société **AB BRANDING DEVELOPMENT** a été constituée par acte sous seing privé en date à Paris du 18 janvier 2011, enregistré au Pôle enregistrement de Créteil, le 19 janvier 2011, bord. 2011/54, case 5, et immatriculée au RCS de PARIS le 26 janvier 2011, sous le numéro B 529 893 042.

Que son capital est composé uniquement d'apports en numéraires, et s'élève à une somme de 5.000 € divisée en 500 parts sociales de 10 €. chacune, numérotées de 1 à 500.

Que le cédant possède QUINZE parts sociales de la société **AB BRANDING DEVELOPMENT** numérotées de 1 à 15, pour les avoir reçues lors de la constitution de la société.

PUIS IL EST ARRETE ET CONVENU CE QUI SUI

1. CESSION

Par les présentes, le CEDANT cède et transporte sous les garanties ordinaires de droit au cessionnaire qui accepte, **QUINZE PARTS SOCIALES** de la société **AB BRANDING DEVELOPMENT**, qu' il possède avec tous les droits et obligations y attachés.

Les parts cédées sont représentée par aucun titre, la propriété résulte seulement des statuts, et des actes qui ont pu les modifier.

Le cessionnaire reconnaît avoir pris connaissance des statuts, de toutes résolutions prises et de tous procès-verbaux dressés à ce jour par les assemblées des associés et les accepte.

2. PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de DIX EUROS, par part, soit un montant global de **CENT CINQUANTE EUROS** (150,00 €.).

AB 

Le CEDANT reconnaît avoir reçu du CESSIONNAIRE la somme de **CENT CINQUANTE EUROS** dont il lui donne ici bonne et valable quittance.

DONT QUITTANCE

3. NOTIFICATION

La présente cession sera notifiée à la société, conformément aux dispositions légales.

4. AGREMENT

Par assemblée générale du 28 février 2011, les associés, conformément aux statuts, ont donné leur agrément.

5. FORMALITES

La présente cession de parts sera déposée après les formalités d'enregistrement en double exemplaire au Greffe du Tribunal de Commerce de PARIS.

6. FRAIS

Les frais, droits d'enregistrement et honoraires de la présente cession et tous les frais qui seront la conséquence, sont supportés par le cessionnaire qui s'y oblige.

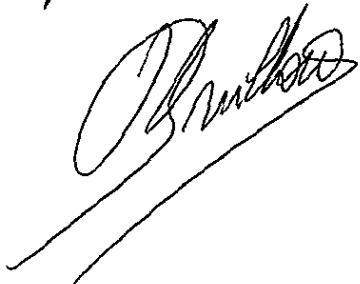
Fait à PARIS, en 6 originaux, le 28 février 2011.

LE CEDANT

"bon pour cession de 15 parts"

Jacqueline BRUILLON

"Bon pour cession de 15 parts"



LE CESSIONNAIRE

"bon pour acquisition de 15 parts"

Arnaud BRUILLON



"Bon pour acquisition de 15 parts"